



361373

Dénomination : EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE
n° de gestion : 1992B00273
n° d'identification : 385 274 196
n° de dépôt : A2010/003540
Date du dépôt : 21/06/2010
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire réunie extraordinairement du
23/04/2010

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

Société Anonyme
Capital Social : 1.907.568 €
Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne

74600 - SEYNOD

* * *

SIREN 385.274.196 R.C.S. ANNECY

* * *

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT DU 23 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le vingt-trois avril à neuf heures, les actionnaires de la Société « EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE », Société Anonyme au capital de 1.907.568 €, dont le siège est à SEYNOD - 74600 - Rue du Champ de la Vigne, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, sur la convocation qui leur a été faite à tous les actionnaires nominatifs en date du 8 avril 2010.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Michel REVIL-SIGNORAT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Alain NEOLIER, Président de la société « EUREX – COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE » et Monsieur Jean-Marc BRUYERE représentant la Société « EUREXCO », qui sont tant personnellement que comme mandataires, les deux plus forts actionnaires présents à l'Assemblée, acceptant ces fonctions, sont nommés Scrutateurs.

Et Monsieur Emmanuel GRY est choisi comme Secrétaire.

Monsieur Jean-Jacques MOREL, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement ;
- Constatation du décès de Monsieur Paul MOLLIN, Commissaire aux Comptes Titulaire ;
- Constatation de la démission de Monsieur Jean-Jacques MOREL, Commissaire Supplément ;
- Nomination de Commissaires aux Comptes Titulaire et Supplément ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

1°) Un exemplaire de la lettre de convocation à tous les actionnaires nominatifs ;

2°) Un exemplaire de la lettre de convocation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Commissaire aux Comptes accompagné de l'accusé de réception en attestant l'envoi ;

3°) La feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, et la liste des actionnaires ;

4°) Le rapport du Conseil d'Administration ;

5°) Et le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les articles L 225-115 du Code de Commerce et 135 du décret n° 67.236 du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire prenant acte du décès en date du 24 février 2010 de Monsieur Paul MOLLIN, Commissaire aux Comptes Titulaire, et du fait que Monsieur Jean-Jacques MOREL, actuel Commissaire aux Comptes Supplément a fait savoir par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 mars 2010, qu'il ne souhaitait pas occuper les fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire qui lui reviennent de droit,

décide de pourvoir à son remplacement par la nomination en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire de :

- la Société « UNICOMPTA SA »
domiciliée à SAINT JEAN DE MAURIENNE - 73300 – Place Fodéré n°37
Société inscrite sur la liste de la Cour d'Appel de Chambéry

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La Société « UNICOMPTA SA », par la voix de son représentant Monsieur Jean-Luc REFFET, a fait savoir par avance par courrier en date du 23 mars 2010, dans le cas où l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires déciderait de la nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, qu'elle acceptait ladite mission et que rien ne s'y opposait.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de ce que du fait du décès de Monsieur Paul MOLLIN, Commissaire aux Comptes Titulaire, il n'a pas été remplacé dans ces fonctions par Monsieur Jean-Jacques MOREL, Commissaire aux Comptes Suppléant et que ce dernier par lettre recommandée avec accusé réception du 15 mars 2010 a fait savoir qu'il démissionnait de ces fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant,

Décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant :

- la Société « LB COMPTA »
domiciliée à SAINT JEAN DE MAURIENNE - 73300 – Place Fodéré n°37
Société inscrite sur la liste de la Cour d'Appel de Chambéry

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

La Société « LB COMPTA » sera appelée à remplacer la société « UNICOMPTA SA », Commissaire aux Comptes Titulaire en cas de refus, d'empêchement, ou de démission de cette dernière.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La Société « LB COMPTA », par la voix de sa représentante Madame Laurence BIBOUD, a fait savoir par avance par courrier en date du 23 mars 2010, dans le cas où l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires déciderait de la nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, qu'elle acceptait ladite mission et que rien ne s'y opposait.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou une copie des présentes pour effectuer toutes formalités nécessaires et notamment de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le Président et les Membres du Bureau.

LE PRESIDENT
Michel REVIL-SIGNORAT

LE SECRETAIRE
Emmanuel GRY

LES SCRUTATEURS
Jean-Marc BRUYERE pour EUREXCO

Alain NEOLIER pour EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE

